



Municipalité de *Napierville*

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 09 avril, 2026, les règlements suivants:

- ***Adoption du règlement 408-5 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Napierville.***
- ***Adoption du règlement 442-2 concernant l'utilisation de l'eau potable et ses amendements.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville [au **www.napierville.ca**](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Ces règlements entreront en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 16 avril 2026.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière